



RAPPORT DU CONSEIL COMMUNAL AU CONSEIL GENERAL

à l'appui d'une demande de crédit pour l'octroi d'un mandat à Tourisme neuchâtelois pour la mise en valeur du site reconnu au patrimoine Unesco

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Introduction

Le 27 juin 2009, réuni à Séville, le Comité du patrimoine mondial de l'Unesco inscrivait la candidature suisse "La Chaux-de-Fonds/Le Locle, urbanisme horloger" au patrimoine mondial de l'Unesco en saluant la qualité du dossier. Ces deux villes ont été reconnues comme exemple universel exceptionnel d'ensemble urbain entièrement dédié à l'horlogerie. Le site internet de l'Unesco le décrit ainsi :

Dans les montagnes du Jura suisse, sur des terrains peu propices à l'agriculture, les villes voisines de La Chaux-de-Fonds et Le Locle illustrent un développement urbain original qui reflète les besoins d'organisation rationnelle de la production horlogère. Planifiées au début du XIXème siècle, après trois grands incendies, les villes sont entièrement destinées à cette production. Leurs tracés selon un schéma ouvert et en bandes parallèles, imbriquant l'habitat et les ateliers, correspondent aux besoins de la culture professionnelle horlogère qui remonte au XVIIème siècle mais se maintient encore aujourd'hui. Le site constitue un remarquable exemple de villes ordonnées par une activité mono-industrielle, bien conservées et toujours en activité. La planification urbaine des deux villes s'est adaptée au passage d'une production artisanale avec travail à domicile à une production manufacturière plus intégrée, avec les usines de la fin du XIXème et du XXème siècle. Quand il analyse la division du travail dans Le Capital, Karl Marx prend comme exemple l'industrie horlogère du Jura suisse et invente à propos de La Chaux-de-Fonds le terme de "ville-manufacture".

Mesures de valorisation

Nous vous rappelons que la Suisse a ratifié en 1975 la Convention de l'UNESCO pour la protection du patrimoine mondial culturel et naturel.

L'inscription au patrimoine mondial de l'humanité de l'urbanisme horloger des villes du Locle et de La Chaux-de-Fonds est un atout sans nul autre pareil pour le rayonnement économique, culturel, sociétal et touristique des deux villes, mais également pour l'ensemble du canton de Neuchâtel et de l'Arc jurassien.

Elle permet au Locle et à La Chaux-de-Fonds de se positionner clairement et de s'ancrer durablement autour d'une thématique authentique, durable, fédératrice et universelle.

En plus de disposer des atouts de base, nos deux villes bénéficient désormais d'une crédibilité aussi indispensable que précieuse pour devenir la capitale mondiale du Temps.

Aussi prestigieuse soit-elle, une reconnaissance Unesco doit bénéficier d'une communication importante, immédiate, régulière et durable. Faute de quoi, l'investissement initial est rapidement perdu et le début de notoriété acquise grâce à l'inscription ramené à une situation pré-reconnaissance.

A titre d'exemple, il est révélateur de savoir que :

- Les Chemins de fer Rhétiques (Grisons), inscrits au patrimoine Unesco en 2008, ont investi 1 million de francs en 2009, uniquement dans la promotion de cette reconnaissance.
- Certains sites n'ont pas choisi de promouvoir la reconnaissance Unesco, comme c'est le cas de la ville de Berne qui a déjà depuis longtemps une visibilité mondiale et qui bénéficiait déjà d'un potentiel touristique très fort avant son inscription au patrimoine Unesco.
- En ce qui concerne le Lavaux, pendant 2 ans, aucune promotion spéciale n'a été faite concernant la reconnaissance Unesco, mais elle est prévue pour l'année prochaine. Il faut noter quand même que le site du Lavaux est attaché à Montreux qui est déjà mondialement connue pour sa situation, ses paysages et son offre touristique.

Le Locle et La Chaux-de-Fonds devraient idéalement d'une part profiter de l'effet d'annonce de la reconnaissance Unesco en mettant sur pied le plus rapidement possible des actions de communication – faute de quoi, le début de notoriété acquise va disparaître en quelques mois à peine – et d'autre part inscrire leur démarche dans la durée. Il est en effet illusoire de penser que les actions de promotion (même les meilleures) ont une durée de vie de plusieurs années dans la mémoire des gens.

Objectifs

Les principaux buts de la mise en valeur de cette inscription au patrimoine mondial de l'Unesco peuvent se résumer ainsi :

1. Augmenter la notoriété de la reconnaissance Unesco sur le marché suisse.
2. Entreprendre un développement de l'offre touristique des deux villes et de la région.
3. Créer, asseoir puis augmenter progressivement la notoriété de la reconnaissance Unesco sur le marché européen, puis ensuite sur les marchés américain et asiatique.

Nous avons tout naturellement pensé à Tourisme neuchâtelois pour l'exécution de cette tâche et avons décidé, en collaboration avec l'Etat et la ville de La Chaux-de-Fonds, de lui attribuer le mandat. Nous vous précisons, par ailleurs, que cette action ne sera pas financée par le budget ordinaire de Tourisme neuchâtelois – qui comprend déjà une ligne relative à l'Unesco (Palafitte – Le Corbusier) – mais à la charge des mandants.

Après discussions, Tourisme neuchâtelois et les deux villes ont estimé qu'une somme minimale de 300'000.00 fr. permettrait de faire démarrer le programme de mesures de promotion. Cette dépense serait répartie entre les deux villes à raison de 2/3 pour La Chaux-de-Fonds et de 1/3 pour Le Locle, soit un montant de 100'000.00 fr.

Mesures

C'est le groupe "Tourisme-Unesco", formé de représentants du bureau Unesco, de Tourisme neuchâtelois et des deux villes, qui choisira les différentes actions promotionnelles.

1. Suisse : promotion directe et ciblée sur le marché suisse. Pour 2010, une enveloppe de 300'000.00 fr. permettrait une campagne d'affichage nationale y compris dans les aéroports de Genève et Zurich et des spots télévisés.
2. Offre : meilleure mise en valeur du petit train touristique et des visites guidées des deux villes, mise en place de conditions cadres favorables à la création d'une offre hôtelière et de restauration de qualité, encourager l'ouverture ponctuelle et cyclique d'entreprises horlogères pour des visites.
3. International : promotion croisée avec UNESCO Destination Switzerland, Suisse Tourisme, la Fédération horlogère, les marques horlogères et les chaînes de bijouterie.

